

DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

POUR DES SERVICES

Intitulé du projet :	Analyse des campagnes de communication sur la thématique des maladies non transmissibles (MNT) menées dans la région Pacifique afin d'orienter les futures actions de communication dans ce domaine.
Nature des services :	Faire un état des lieux des campagnes de communication réalisées auprès des populations océaniques concernant les MNT et leurs facteurs de risque (tabac, alcool, alimentation, activité physique), analyser ces campagnes, mettre en avant les points positifs, identifier les lacunes et les points à améliorer, faire des propositions pour les futures campagnes de communication visant le changement de comportement dans le Pacifique au regard du contexte régional et des innovations existantes dans ce domaine.
Lieu :	Région Pacifique
Date de publication :	18/04/2023
Date de clôture :	15/05/2023
Référence CPS :	RFQ23-5266

Sommaire

PARTIE 1 : INTRODUCTION	3
1.1 À PROPOS DE LA COMMUNAUTE DU PACIFIQUE (CPS)	3
1.2 ACTIVITES D'ACHAT DE LA CPS	3
1.3 PROCESSUS DE DEMANDE DE DEVIS (RFQ) DE LA CPS	3
PARTIE 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 CONTEXTE	3
2.2 INSTRUCTIONS DE SOUMISSION	3
2.3 ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT	4
2.4 PRINCIPAUX CONTACTS	4
2.5 PRINCIPALES ECHEANCES	4
2.6 ASPECTS JURIDIQUES ET CONFORMITE	5
2.7 PROCEDURE DE RECLAMATION	5
PARTIE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE	6
A. CONTEXTE	6
B. FINALITE, OBJECTIFS ET PORTEE DES SERVICES	6
C. CALENDRIER	6
D. MODALITES RELATIVES AU CONTRAT ET A LA PRESENTATION DE RAPPORTS	6
E. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS	7
F. MONTANT DE L'OFFRE ET ECHEANCIER DES PAIEMENTS	7
G. ANNEXES AUX TERMES DE REFERENCE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
PARTIE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES	7
4.1 COMPETENCES REQUISES ET PONDERATION	7

Partie 1 : INTRODUCTION

1.1 À propos de la Communauté du Pacifique (CPS)

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, a été créée par voie de traité en 1947, à la signature de la convention créant la Commission du Pacifique Sud (Convention de Canberra).

Unique en son genre, l'Organisation intervient dans plus de 20 secteurs d'activité. La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire.

Pour en savoir plus sur la CPS et sur notre travail, rendez-vous sur notre site Web : <https://www.spc.int/fr>.

1.2 Activités d'achat de la CPS

Les activités d'achat de la CPS reposent sur plusieurs principes : une déontologie exigeante, l'obtention d'un bon rapport qualité-prix, la libre concurrence et la responsabilité sociale et environnementale, conformément à notre Politique relative aux achats.

Pour toute information ou demande sur les activités d'achat de la CPS, veuillez consulter les pages de notre site Web consacrées aux achats : <https://www.spc.int/fr/achats> ou envoyer un courriel à l'adresse procurement@spc.int.

1.3 Processus de demande de devis (RFQ) de la CPS

À la CPS, pour les achats dont le montant est estimé supérieur à 2 000 euros, mais inférieur ou égal à 45 000 euros, au moins trois devis doivent être évalués dans le cadre d'un processus de demande de devis (RFQ) afin de déterminer quelle offre présente le meilleur rapport qualité-prix.

La présente demande de devis décrit les exigences de la CPS relatives à un projet et vous invite à répondre par écrit, en tant que soumissionnaire, en indiquant votre prix et d'autres informations obligatoires dans un format donné.

Par votre réponse, vous confirmez votre acceptation des conditions de participation au processus de demande de devis définies par la CPS.

Partie 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Contexte

La CPS vous invite à soumettre un devis pour la prestation des services définis dans la [partie 3](#).

La CPS a élaboré les présentes instructions afin de guider les soumissionnaires potentiels et de veiller à ce que chaque offre soit examinée de manière égale et équitable. Veuillez lire soigneusement les instructions avant de soumettre votre offre. Pour que votre devis soit examiné, vous devez fournir toutes les informations requises avant la date de clôture et au format exigé.

2.2 Instructions de soumission

Vous devez **soumettre votre devis et tous les documents d'accompagnement** in English or in French sous forme de pièce jointe à un courriel envoyé à soleneb@spc.int, avec en objet : **Soumission RFQ23-5266**. Le courriel doit également être envoyé en copie à l'adresse rfq@spc.int.

Les documents d'accompagnement attendus pour cette demande de devis sont les suivants :

- [Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) rempli
- Protocole d'étude proposé, calendrier envisagé, CV des experts)

L'offre que vous déposez doit être claire, concise et complète ; elle ne doit contenir qu'un devis et les informations exigées pour la réponse à la présente demande de devis. Veuillez noter que vous pourriez être pénalisé ou exclu du processus de passation des marchés si votre offre contient des ambiguïtés ou manque de clarté.

Les offres seront évaluées sur la base des informations reçues au plus tard le **15/05/2023 à 12h00 (UTC+11 :00) Îles Salomon, Nouvelle-Calédonie**

2.3 Évaluation et attribution du contrat

Tous les devis reçus en bonne et due forme seront évalués au regard de la grille de critères d'évaluation figurant dans la [partie 4](#). Toute modification des critères d'évaluation donnera lieu à une nouvelle demande de devis.

La CPS peut attribuer le contrat après avoir établi qu'un soumissionnaire répond aux exigences définies et que l'offre de ce dernier est pour l'essentiel conforme aux documents de la demande de devis, qu'elle garantit le meilleur rapport qualité-prix (meilleur score cumulé) et qu'elle sert au mieux les intérêts de la CPS.

Si une offre est acceptée, l'achat se déroulera conformément aux [conditions générales contractuelles](#) de la CPS et, selon le montant et la nature de l'achat, le marché sera attribué par l'émission d'un bon de commande ou d'un contrat signé et daté, ou les deux.

2.4 Principaux contacts

Si vous avez le moindre doute concernant les conditions requises ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter la CPS.

Solène Bertrand sera votre interlocuteur-riche principal-e pour cette demande de devis et vous pouvez le-la joindre à l'adresse soleneb@spc.int. Vous devez mettre l'adresse rfq@spc.int en copie de toutes vos communications.

Les informations sur toutes les communications entre la CPS et les soumissionnaires seront conservées afin d'aider la CPS à garantir la transparence du processus d'achat. Bien que l'Organisation privilégie les communications écrites dans le cadre d'une demande de devis, en cas d'appel téléphonique ou de conversation, la CPS conserve une trace ou un compte rendu de l'échange avec les soumissionnaires potentiels, et toutes les formes de communication avec ces derniers sont considérées comme des documents de référence pour l'achat des services.

2.5 Principales échéances

Reportez-vous au calendrier d'achat proposé dans le tableau ci-dessous. Ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif et, bien que la CPS n'ait pas l'intention d'y déroger, elle se réserve le droit de le faire à tout moment.

ÉTAPE	DATE
Demande de devis envoyée aux fournisseurs potentiels et publication en ligne	18/04/2023
Date de clôture de la demande de devis	15/05/2023
Attribution du contrat	20/05/2023
Début du contrat	1/06/2023

2.6 Aspects juridiques et conformité

Confidentialité : Sauf en cas d'accord conclu avec la CPS par avance ou si le contenu de la demande de devis est déjà dans le domaine public au moment de sa communication au soumissionnaire, les soumissionnaires doivent considérer en toutes circonstances le contenu de la demande de devis et tout document connexe comme confidentiels. La CPS respectera également la confidentialité des informations qu'elle reçoit des soumissionnaires.

Conflit d'intérêts : Les soumissionnaires sont tenus de prendre toutes les mesures requises pour prévenir une situation de conflit d'intérêts. Vous devez informer la CPS par écrit, et dans les meilleurs délais, de toute situation de nature à constituer un conflit d'intérêts lors du processus de demande de devis. Si vous avez un lien familial avec un-e membre du personnel de la CPS, vous devez le déclarer ; votre participation au processus de demande de devis devra alors être approuvée. **Vous devez joindre à votre réponse à la présente demande de devis le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts disponible sur la page de notre site Web consacrée aux achats : <https://spc.int/fr/achats>.**

En cas de non-respect de cette obligation, la CPS peut résilier tout contrat avec un soumissionnaire retenu.

Devis, validité, droits, taxes : Sauf demande contraire spécifique, tous les devis doivent être libellés en XPF et nets de tout impôt ou taxe direct(e) ou indirect(e). Ils restent valables pendant 120 jours à compter de la date de clôture. Le soumissionnaire retenu est tenu par son devis pendant 60 jours supplémentaires après avoir été informé de sa sélection en vue de l'attribution du contrat. Durant cette période, aucune variation de prix due à une révision des prix, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à d'autres facteurs liés au marché ne saurait être acceptée.

Absence d'offre de contrat ou d'invitation à conclure un contrat : La présente demande de devis ne constitue pas une proposition de contrat ni une invitation de la CPS à conclure un contrat avec vous.

Protection des données personnelles : Le soumissionnaire doit respecter la législation applicable et la réglementation en vigueur pour utiliser les données personnelles divulguées aux fins de cette demande de devis. La CPS traite toute information personnelle reçue dans le cadre de la présente demande de devis conformément à sa [Politique de protection des renseignements personnels](#) et aux [Directives relatives au traitement des renseignements personnels des soumissionnaires et des demandeurs de subventions](#).

Garantie, déclaration, assurance, engagement : Le soumissionnaire déclare savoir et convient que nul n'a le pouvoir de donner une garantie, de faire une déclaration, de fournir une assurance ou de prendre un engagement au nom de la CPS au regard de tout contrat qui pourrait découler (ou non) du présent processus de demande de devis.

2.7 Procédure de réclamation

Les soumissionnaires estimant qu'ils n'ont pas été traités avec équité au cours d'un processus d'achat de la CPS peuvent contester l'attribution du contrat, en s'adressant à complaints@spc.int. Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes : 1) ses coordonnées complètes ; 2) les détails concernant l'achat concerné ; 3) les motifs de la contestation, y compris une description de la manière dont le comportement présumé a pu se révéler défavorable au soumissionnaire ; 4) les copies de tous les documents à l'appui de la contestation ; 5) la réparation demandée.

Partie 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE

A. Contexte

La Communauté du Pacifique (CPS) est une organisation régionale qui accompagne les pays et territoires insulaires (PICTs) de la région Pacifique dans leur développement. Ainsi, la Division Santé Publique est en charge d'accompagner les PICTs dans la mise en place d'actions en faveur de la prévention et la prise en charge des maladies non transmissibles (MNT) qui impactent lourdement les populations océaniques.

La prévention de ces maladies (ex : diabète, maladies cardio-vasculaires, cancers, etc.) nécessite l'adoption d'un mode de vie sain (pas de tabac, consommation responsable d'alcool, alimentation équilibrée et pratique régulière d'une activité physique). Pour cela, l'information sur les MNT et leurs facteurs de risque est un élément clef des stratégies de modification des comportements.

Ainsi, les Etats et Territoires Insulaires Océaniques (ETIO) et la CPS ont mis en place depuis plus de 20 ans des campagnes de communication (affiches, spots TV/radio, vidéos web et réseaux sociaux, panneaux publicitaires, dépliant, etc.) afin d'encourager les habitants à faire des choix sains pour leur santé.

Il est temps aujourd'hui de regarder en arrière, faire un état des lieux de tout ce qui a été créé en matière de communication grand public dans le champ des MNT, analyser ces outils et proposer des orientations pour les futures campagnes de communication afin d'en augmenter la pertinence et l'efficacité.

B. Finalité, objectifs et portée des services

La présente consultation a pour objectif de fournir des informations utiles aux Pays et territoires du Pacifique pour la diffusion de leurs futures campagnes de communication sur la thématique des MNT.

Les stratégies de communication évoluent, certains types de communication ont prouvé leur efficacité ou au contraire leur inutilité ou pire, peuvent générer des effets non désirés.

C. Calendrier

Il est prévu que la mission débute en juin 2023 et s'achève le 31/11/2023.

D. Modalités relatives au contrat et à la présentation de rapports

Le/La consultant(e) travaillera en relation avec les référents suivants :

- Solène Bertrand-Protat, conseillère en maladies non transmissibles
- Maiwenn Moreau, assistante de projet

La prestation s'articulera en trois volets :

1. Proposer une méthodologie de travail
2. Collecter les informations auprès des référents MNT des pays et territoires de la région
3. Analyser les informations recueillies, identifier les points d'amélioration et faire des propositions pour l'avenir

La CPS s'engage à fournir la liste des contacts des référents MNT, ainsi que tous les supports de communication qu'elle a en sa possession (archives).

Des réunions régulières seront organisées pour faire le point sur le projet et effectuer d'éventuels ajustement en termes d'organisation.

E. Compétences et qualifications

- Expertise en communication
- Expérience dans le domaine de la communication en santé et promotion de la santé
- Connaissances approfondies de la région Pacifique et de la problématique des MNT
- Excellente maîtrise de l'anglais (une bonne connaissance de la langue française est un plus)

Au vu des compétences requises pour cette étude, l'association de plusieurs experts est encouragée.

F. Montant de l'offre et échéancier des paiements

La rémunération sera versée par tranche selon les modalités ci-dessous

Étapes/livrables	Date butoir	Tranche à verser (%)
Validation du protocole de l'étude	31/07/2023	50%
Remise du rapport final	31/11/2023	50%

Partie 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES

4.1 Compétences requises et pondération

La grille d'évaluation ci-dessous indique le nombre maximum de points correspondant à chaque critère d'évaluation (exigence technique), ainsi que le coefficient ou la pondération attribué(e) à chaque critère dans le cadre de l'évaluation globale.

Critères d'évaluation	Pondération (%)	Nombre maximal de points
Critères obligatoires		

Expertise en communication Expertise en santé	Les soumissionnaires seront disqualifiés en cas de non-respect de l'un des critères.	
Exigences techniques		
Exigence technique 1 : Expérience en communication dans le champ de la santé	60 %	420
Exigence technique 2 : Connaissance de la région Pacifique et des MNT	30 %	210
Exigence technique : Maîtrise de la langue anglaise	10 %	70
Nombre total de points	100 %	700